

COMMUNIQUÉ DU 26 OCTOBRE 2020

Mise à jour du fonctionnement des séances de pratique civile
Cour du Québec, Chambre civile,
Laval, Laurentides, Lanaudière, Labelle (Mont-Laurier)

IMPLANTATION DE LA PLATEFORME TEAMS À COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2020

Depuis le 6 avril 2020, un numéro de conférence téléphonique est en place dans chacun des 4 palais de justice de la région en vue de permettre aux parties et aux avocat.e.s de participer à l'appel du rôle de la séance de pratique civile à distance.

Le 8 septembre dernier, le ministère de la Justice a procédé à l'implantation de la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences semi-virtuelles, ce qui a permis aux parties et aux avocat.e.s qui le souhaitaient de participer aux audiences des tribunaux par visioconférence ou par conférence téléphonique, sans avoir à se déplacer au palais de justice.

C'est dans ce contexte que la Cour du Québec, Chambre civile, région de Laval, Laurentides, Lanaudière, Labelle (Mont-Laurier) a décidé d'adopter la plateforme TEAMS comme mode alternatif de participation aux séances de pratique civile tenues dans les palais de justice de Laval, Saint-Jérôme, Joliette et Mont-Laurier.

Par ailleurs, la Cour du Québec réitère que la présence physique des parties et des avocat.e.s en salle d'audience est permise, étant entendu que les palais de justice ont été adaptés pour respecter toutes les règles sanitaires mises en place par la Santé publique en raison de la pandémie.

En conséquence, à compter du 2 novembre 2020, la plateforme TEAMS sera utilisée pour permettre aux parties de participer à distance aux séances de pratique civile de la Cour. Les séances de pratique de civile seront dorénavant accessibles par visioconférence à partir d'un ordinateur ou d'un appareil compatible connecté au réseau internet, en cliquant sur le lien du palais de justice où se tient la séance de pratique civile ci-dessous, ou par conférence téléphonique en composant l'un des numéros de téléphone indiqués ci-dessous.

➤ **PALAIS DE JUSTICE DE LAVAL (540 – DISTRICT DE LAVAL)**

- Lien visioconférence TEAMS (cliquez sur le lien ci-dessous) :

[LAVAL - SALLE 2.10 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE](#)

- Numéro de conférence téléphonique TEAMS :

Numéro local : **(450) 328-4032** (composez le 2 pour le service en français)
ID de la conférence **646 284 709#**

Numéro sans frais : **+1 (833) 450-1741**
ID de la conférence **646 284 709#**

- Prochaines dates des séances de pratique civile à Laval à compter du 2 novembre 2020 :

5, 19 et 26 novembre, 3 et 17 décembre 2020

➤ **PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-JÉRÔME (700 – DISTRICT DE TERREBONNE) :**

- Lien visioconférence TEAMS (cliquez sur le lien ci-dessous) :

- [SAINT-JÉRÔME - SALLE B-1.01 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE](#)

- Numéro de conférence téléphonique TEAMS:

Numéro local : **(450) 990-2011** (composez le 2 pour le service en français)
ID de la conférence **299 107 29#**

Numéro sans frais : **+1 (833) 450-1741**
ID de la conférence **299 107 29#**

- Prochaines dates des séances de pratique civile à compter du 2 novembre 2020 :

3, 10 et 24 novembre, 1^{er}, 8 et 22 décembre 2020

➤ **PALAIS DE JUSTICE DE JOLIETTE (705 – DISTRICT DE JOLIETTE)**

- Lien visioconférence TEAMS (cliquez sur le lien ci-dessous):

- [JOLIETTE - SALLE 2.05 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE](#)

- Numéro de conférence téléphonique TEAMS :

Numéro local : **(450) 499-3039** (composez le 2 pour le service en français)
ID de la conférence **531 617 531#**

Numéro sans frais : **+1 (833) 450-1741**
ID de la conférence **531 617 531#**

- Prochaines dates des séances de pratique civile à compter du 2 novembre 2020 :

4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre 2020

➤ **PALAIS DE JUSTICE DE MONT-LAURIER (760 – DISTRICT DE LABELLE)**

- Lien visioconférence TEAMS (cliquez sur le lien ci-dessous):

[MONT-LAURIER - SALLE 2.01 - ACCÈS VISIOCONFÉRENCE](#)

- Numéro de conférence téléphonique :

Numéro sans frais : **+1 (833) 450-1741**

ID de la conférence **866 701 781#**

- Prochaines dates des séances de pratique civile à compter du 2 novembre 2020

3 novembre 2020 et 15 décembre 2020

L'utilisation de ces liens ou de ces numéros permettent aux parties et aux avocat.e.s d'assister à l'appel du rôle et d'y faire les observations requises à distance.

Ces observations à distance peuvent être faites à l'égard de demandes non contestées de même que de demandes contestées, si les parties et les avocat.e.s s'entendent pour procéder à distance et que le juge qui préside la séance l'autorise. À défaut d'entente entre les parti.e.s et les avocat.e.s, leur présence est requise en salle d'audience à la date prévue pour la présentation de la demande.

La demande d'autorisation de procéder à distance est faite oralement lors de l'appel du rôle. En fonction de la décision prise, le juge procède à la gestion de l'instance et détermine les modalités de présentation de la demande, incluant la possibilité de procéder à une autre date, s'il n'est pas possible de procéder le jour même.

La présentation d'une demande à distance, autorisée par le juge, a lieu en mode semi-virtuel ou par audioconférence, et ce, par l'entremise de la plateforme TEAMS.

Déroulement – L'appel du rôle d'une séance régulière de pratique civile procède selon le déroulement suivant :

- À 9h25, la greffière donne accès à tous les participants qui se sont connectés via la plateforme TEAMS qui patientent dans la salle d'attente, le juge agissant comme président de la séance;
- Les parties et les avocat.e.s se connectent à la plateforme TEAMS en s'identifiant par leur prénom et nom et s'assurent de fermer le micro de leur appareil en tout temps, sauf si une intervention de leur part est requise;
- À 9h30, la greffière procède à l'appel du rôle à partir de la salle d'audience;
- Les demandes non contestées et les demandes d'autorisation de procéder à distance sont traitées par le juge dans l'ordre du rôle;

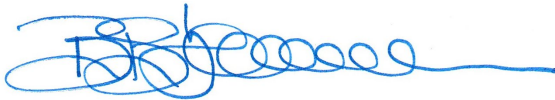
- Les demandes contestées ou de gestion de l'instance sont suspendues lors de l'appel du rôle pour être rappelées une fois l'appel du rôle complété;
- Le juge décide par la suite de l'ordre dans lequel les dossiers suspendus seront entendus, que ce soit à distance ou en salle d'audience, selon le cas.

Avertissement – Comme en salle d'audience, il est de la responsabilité des parties et des avocat.e.s d'être disponibles et de joindre en temps opportun à la séance pour la tenue de l'appel du rôle.

La séance TEAMS ne sera pas maintenue au-delà de la durée nécessaire pour procéder à l'appel du rôle, traiter les demandes non contestées, identifier les demandes contestées et de gestion de l'instance à être ultérieurement traitées par le tribunal et entendre les demandes contestées et de gestion de l'instance lorsque la permission de procéder à distance a été accordée.

Remises – En plus de la possibilité de remettre une demande en participant à l'appel du rôle à distance, via la plateforme TEAMS, il demeure possible de demander le report d'une demande en cours d'instance par courriel transmis à l'adresse dédiée à chaque palais de justice :

- LAVAL (540) : civil.laval@justice.gouv.qc.ca
- SAINT-JÉRÔME (700) : remises.cqcivil-stjerome@justice.gouv.qc.ca
- JOLIETTE (705) : gcjoliette@justice.gouv.qc.ca
- MONT-LAURIER (760) : mlau-civil@justice.gouv.qc.ca



BENOIT SABOURIN, j.C.Q.

Juge coordonnateur adjoint - Chambre civile

Région Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle (Mont-Laurier)

Palais de Justice de Laval

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Bureau 3.10I, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : **450 686-5035**

Télécopieur : **450 902-3160**

Courriel: benoit.sabourin@judex.qc.ca